Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

SOFAGRI PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
438 309 973 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 JUIN 2025
POUR DECISION ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le 6 juin à 9 heures, au siège social,

La société CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, société par actions simplifiée au capital de 124.264.275 euros, dont le siège social est situé 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 447 964 594 RCS Nanterre, représentée par la société IDIA, Président, elle-même représentée par M. Manuel LEAL, Directeur Général,

Associée unique de la société SOFAGRI PARTICIPATIONS en sa qualité de propriétaire de la totalité des 400 actions composant le capital social,

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, étant absent et excusé,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION (*Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et quitus au Président)*

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, et dont le total du bilan s'élève à 16 107 758 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION (*Affectation du résultat)*

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui ressort à 216 886,61 €, comme suit :

SOFAGRI PARTICIPATIONS - Affectation du résultat 2024	
Résultat social 2024	**216 886,61 €**
Affectation réserve légale (5% jusqu'à 10% du capital social)	0,00 €
Report à nouveau antérieur	-821 497,33 €
Autres réserves	14 575,94 €
Résultat distribuable 2024	**1 038 383,94 €**
Proposition dividendes 2024 *Soit un dividende par action de :*	**0,00 €** *0,00 €*
Affectation du solde au compte Report à nouveau **(Report à nouveau créditeur 2025 après affectation du résultat 2024)**	**1 038 383,94 €**

L'Associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

TROISIEME DECISION (*Renouvellement du mandat du Président)*

L'Associé unique constate que le mandat de Président de la société IDIA (*508 667 094 RCS Nanterre*) prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION (*Remplacement du Commissaire aux comptes)*

L'Associé unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, décide de ne pas procéder à son renouvellement et de nommer en remplacement la société FORVIS MAZARS pour une durée de six (6) années qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION (*Pouvoir pour formalités)*

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie, d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

DocuSigned by:
922B9B9348084BC...

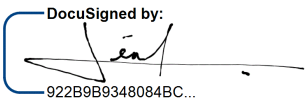
L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE,
Représentée par son Président, IDIA,
Elle-même représentée par son Directeur Général,
M. Manuel LEAL

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

SOFAGRI PARTICIPATIONS

Comptes sociaux 2024

certifié
conforme à
l'original



Société IDIA, Président de Sofagri
Participations,
elle-même représentée par son
Directeur Général, M. Manuel Leal

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

ACTIF (en euros)	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Actionnaires - capital souscrit non appelé	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-		-	-
Immobilisations corporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	-	-
Immobilisations financières	**15 349 742**	**1 331 866**	**14 017 876**	**13 425 249**
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	15 346 807	1 331 866	14 014 941	13 425 249
Prêts et comptes courants	2 935	-	2 935	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL I	**15 349 742**	**1 331 866**	**14 017 876**	**13 425 249**
Créances clients et comptes rattachés	368 323	-	368 323	334 193
Autres créances d'exploitation	1 611 487	-	1 611 487	1 254 033
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	110 071	-	110 071	30 542
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	**2 089 882**	**-**	**2 089 882**	**1 618 768**
TOTAL DE L'ACTIF	**17 439 624**	**1 331 866**	**16 107 758**	**15 044 018**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

PASSIF (en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	**40 000**	**40 000**
Primes d'émission, de fusion, d'apport	**-**	**-**
Réserves	**14 576**	**14 576**
Réserve légale	14 576	14 576
Réserves réglementées	-	-
Report à nouveau	**821 497**	**649 767**
Résultat de l'exercice	**216 887**	**171 730**
Provisions réglementées	**-**	**-**
TOTAL I	**1 092 960**	**876 073**
Provisions pour risques et charges	**-**	**-**
TOTAL II	**-**	**-**
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Emprunts financiers	494 000	294 000
Dettes financières - associés	14 014 940	13 425 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 720	339 473
Dettes fiscales et sociales	132 138	109 223
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	**15 014 798**	**14 167 944**
TOTAL DU PASSIF	**16 107 758**	**15 044 018**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	
(en euros)		
	31/12/2024	**31/12/2023**
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	306 936	278 494
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**306 936**	**278 494**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	375 679	374 403
Impôts, taxes et versements assimilés	1 188	5 953
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**376 867**	**380 356**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-69 931**	**-101 862**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	1 197 534	833 647
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé	3 201	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 203	2 105
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**4 405**	**2 105**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	832 412	499 454
Intérêts et charges assimilées	10 414	5 463
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**842 826**	**504 917**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-838 421**	**-502 811**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**289 183**	**228 973**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**-**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-**	**-**
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	**-**	**-**
IS (X)	**72 296**	**57 243**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**1 508 876**	**1 114 246**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 291 989**	**942 516**
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	**216 887**	**171 730**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2024

1. Cadre juridique et financier et faits marquants

1.1. Cadre juridique et financier

SOFAGRI PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée créée le 18 juin 2001, a la fonction d'opérateur des métiers en Fonds Propres du Groupe Crédit Agricole.
SOFAGRI PARTICIPATIONS est une participation à 100 % de CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, elle-même détenue par un actionnaire unique, la société CACIF, filiale à 99,99 % de Crédit Agricole SA.

1.2. Contexte économique

L'année 2024 a été riche en évènements, avec un impact fort sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume, malgré une inflation qui diminue à 2% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place de 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6% du PIB en 2024.

L'investissement des entreprises a continué de reculer pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages.

Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi durant la période post-Covid (2021-2023) plusieurs des facteurs adverses susmentionnés a continué à être impacté par ces derniers. En 2024, les prix des produits alimentaires connaissent un ralentissement par rapport à 2023 : +1,4 % (vs +11,8 % en 2023). Le prix hors produits frais (+1,2 % (vs. 12,2 % en 2023)) et ceux des produits frais (+1,9 % (vs. 9,6 % en 2023)) poursuivent leur décrue. Cela étant dit, un ralentissement durable est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait aux alentours de 2 %.

1.3. Evènements post-clôture

Néant.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2024 de SOFAGRI PARTICIPATIONS sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFAGRI PARTICIPATIONS sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFAGRI PARTICIPATIONS est le gérant. Des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, ainsi que CA PARTENARIAT, y sont associées avec le gérant. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les frais de gérance sont pris en charge par la Société en Participation et présentés aux participants lors de l'approbation annuelle des comptes.

2.2.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeur historique, frais exclus.
A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.
La Société évalue son portefeuille selon les méthodes préconisées par le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board.

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

Une stricte application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par ce guide pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les transactions sur les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions officielles (lock-up etc.).

Titres cotés :

Les titres cotés en Euros admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de service d'investissements ou tout autre organisme similaire étranger, et qui ne sont soumis à aucune restriction, sont valorisés sur la base moyenne mensuelle des cours de bourse constatés à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté.

Les titres cotés dans d'autres devises sont valorisés sur la base de la moyenne mensuelle des cours de bourse constatés à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté sur leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les titres cotés dont le cours est non significatif (absence de cotation régulière, faiblesse du volume des échanges…) sont valorisés comme les titres non cotés du portefeuille.

Titres non cotés :

Les participations sont évaluées au prix de revient en l'absence de tout autre élément justifiant une dévalorisation ou une revalorisation. Elles font l'objet d'un accroissement ou d'une diminution de valorisation dans les cas suivants :

- Nouveau tour de financement significatif avec de nouveaux investisseurs à un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Cession significative intervenue sur des titres détenus a) par le Fonds à un tiers non lié ou b) par un tiers co-actionnaire à un autre investisseur externe, ou c) cession contractée ou offre ferme validée par le comité de valorisation, faisant apparaître un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Occurrence d'un événement déterminant affectant ou étant susceptible d'affecter significativement et durablement la situation et les perspectives de la société. Dans ce cas, en fonction du stade de développement de la société, de sa situation à la fin de la période et des perspectives de dégradation ou de redressement ultérieur, il sera généralement appliqué une provision par palier pouvant aller de 25% à 100%.

2.2.3. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

2.2.4. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.2.5. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.

Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

3. Notes annexes au bilan *(en Milliers d'Euros)*

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations financières - TIAP

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2024
Actions	13 925	1 422	-	15 347
Obligations	-	-	-	-
TOTAL	**13 925**	**1 422**	**-**	**15 347**

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

- TIAP actions 15 347
- Obligations et titres immobilisés -
- Intérêts courus non échus -

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

	Provisions au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2024
Actions	500	832	-	1 332
Obligations & titres assimilés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	**500**	**832**	**-**	**1 332**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

Valeur estimative du portefeuille TIAP (hors créances rattachées) :

	Montants à l'ouverture			Montants à la clôture		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	15 347	14 015	14 015
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette réestimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	13 925	13 425	13 425	-	-	-
Totaux	**13 925**	**13 425**	**13 425**	**15 347**	**14 015**	**14 015**

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	13 425	13 425
Acquisitions de l'exercice	1 422	1 422
Cessions de l'exercice	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- détenus au début de l'exercice	-	-
- acquis dans l'exercice	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-832	-832
Autres mouvements comptables	-	-
TOTAL	**14 015**	**14 015**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

3.1.2. Créances clients et comptes rattachés

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances clients	368	-	368
Créances d'exploitation	-	-	-
TOTAL	**368**	**-**	**368**

Les créances clients correspondent à la commission de gérance au titre des sociétés en participation.

3.1.3. Autres créances

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances d'impôt sur les sociétés	-	-	-
Créances fiscales	1	-	1
Quote-part de résultat des associés (1)	1 610	-	1 610
TOTAL	**1 611**	**-**	**1 611**

(1) Il s'agit des quotes-parts de résultat financier des années 2016 à 2024 dues par les associés.

3.1.4. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2024
OPCVM	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2023	Affectation du résultat	Exercice	Bilan au 31.12.2024
Capital social	40	-	-	40
Réserve légale	15	-	-	15
Report à nouveau	649	172	-	821
Résultat	172	-172	217	217
TOTAL	**876**	**-**	**217**	**1 093**

Le capital se compose de 400 actions de 100,00 € de nominal.

3.2.2. Dettes auprès d'établissements de crédit

	Valeur brute au 31.12.2023	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2024
Compte à vue	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2.3. Emprunts financiers

	Valeur brute au 31.12.2023	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2024
Avance CA AGRICULTURE	294	200	-	494
Intérêts CCA	-	-	-	-
TOTAL	**294**	**200**	**-**	**494**

Par convention du 21 juillet 2011, CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE a consenti à SOFAGRI PARTICIPATIONS une avance en compte courant d'associé d'un montant de 75 K€. En 2022 et 2023, l'avance a été portée, respectivement à 205 K€ puis à 294 K€. En 2024 cette avance a été augmentée de 200 K€. Cette avance porte intérêt au taux de 3 % en 2024, à l'exception

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

de la période s'étalant du 22 mai 2024 au 12 juin 2024 où le taux d'intérêt avait été porté à 3,9%. Les intérêts s'élèvent pour 2024 à 10 K€.

3.2.4. Dettes financières

Les 14 015 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des Sociétés en participation, déduction faite des provisions.

	Montant au 31.12.2024	Montant au 31.12.2023
Avances (nettes)	14 015	13 425
TOTAL avances nettes	**14 015**	**13 425**

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	Montant	Échéance à 1 an au plus	Échéance à + d'1 an
Fournisseurs	-	-	-
Factures non parvenues	6	6	-
Charges à payer	368	368	-
TOTAL	**374**	**374**	**-**

3.2.6. Dettes fiscales

	Valeur brute au 31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.2024
TVA collectée	81	61	25	117
TVA à décaisser	-	-	-	-
IS	28	15	28	15
TOTAL	**109**	**76**	**53**	**132**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

3.2.7. Autres dettes

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Quote-part de résultat des associés	-	-	-
TOTAL	**-**	-	**-**

4. *Notes annexes au compte de résultat* *(en Milliers d'Euros)*

4.1. Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- Les dotations/reprises de provisions sur portefeuille correspondent aux dépréciations ou reprises de dépréciation.

- Les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci.

	2024	2023
Plus values sur portefeuille	-	-
Dotations/Reprises sur portefeuille	-832	-500
Produits du portefeuille	3	-
Produits et frais financiers	-9	-2
Commissions	307	278
PRODUIT NET DES ACTIVITES	**-531**	**-224**
Frais généraux nets	-377	-380
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	**-908**	**-604**
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	-72	-57
RESULTAT AVANT REPARTITION	**-980**	**-661**
QP des coparticipants	**1 197**	**833**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**217**	**172**

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts de résultat 2024 des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values au 31.12.2024	QP Provisions constituées au 31.12.2024	QP Provisions reprises au 31.12.2024	QP Plus ou moins values au 31.12.2024	Résultat Associés au 31.12.2024
Caisses Régionales	-255	-581	-	-	-836
CA Partenariat	-110	-251	-	-	-361
SOFAGRI Participations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-365**	**-832**	-	-	**-1 197**

4.3. Note sur le résultat fiscal

L'exercice 2024 du gérant SOFAGRI Participations est fiscalement bénéficiaire de 289 K€. L'impôt sur les sociétés est de 72 K€ au 31 décembre 2024.

5. Notes annexes sur les engagements hors bilan

Les titres Attis 2 font l'objet depuis l'exercice 2014 d'une promesse de vente donnée et d'une promesse d'achat reçue à hauteur de 5 000 K€.
Depuis courant 2024, les titres Attis 2 font également l'objet d'un engagement donné de souscription de 853 K€.

6. Autres informations

6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.2. Personnel

SOFAGRI Participations bénéficie de la mise à disposition des moyens humains d'IDIA.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 651 € (HT).
Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de service entrant dans le cadre des diligences directement liées.

Docusign Envelope ID: 0353189C-28C7-49AF-8726-7183CA320198

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2024

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
ATTIS 2	60 614	4 613	19,21	15 347	-	-	-	-21	-	31-déc-23
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
Filiales françaises										NEANT
Filiales étrangères										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
Participations françaises										NEANT
Participations étrangères										NEANT

SOFAGRI PARTICIPATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'associé unique
SOFAGRI PARTICIPATIONS
12 Place Des Etats Unis
92120 MONTROUGE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFAGRI PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations effectuées, notamment celles relatives aux titres immobilisés de l'activité de portefeuille dont une évaluation est réalisée titre par titre selon des modalités décrites respectivement dans les notes 2.2.2 de l'Annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

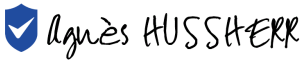
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2025

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr

SOFAGRI PARTICIPATIONS

Comptes sociaux 2024

ACTIF (en euros)	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Actionnaires - capital souscrit non appelé	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-		-	-
Immobilisations corporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	-	-
Immobilisations financières	**15 349 742**	**1 331 866**	**14 017 876**	**13 425 249**
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	15 346 807	1 331 866	14 014 941	13 425 249
Prêts et comptes courants	2 935	-	2 935	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL I	**15 349 742**	**1 331 866**	**14 017 876**	**13 425 249**
Créances clients et comptes rattachés	368 323	-	368 323	334 193
Autres créances d'exploitation	1 611 487	-	1 611 487	1 254 033
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	110 071	-	110 071	30 542
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	**2 089 882**	**-**	**2 089 882**	**1 618 768**
TOTAL DE L'ACTIF	**17 439 624**	**1 331 866**	**16 107 758**	**15 044 018**

PASSIF (en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	**40 000**	**40 000**
Primes d'émission, de fusion, d'apport	**-**	**-**
Réserves	**14 576**	**14 576**
Réserve légale	14 576	14 576
Réserves réglementées	-	-
Report à nouveau	**821 497**	**649 767**
Résultat de l'exercice	**216 887**	**171 730**
Provisions réglementées	**-**	**-**
TOTAL I	**1 092 960**	**876 073**
Provisions pour risques et charges	**-**	**-**
TOTAL II	**-**	**-**
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Emprunts financiers	494 000	294 000
Dettes financières - associés	14 014 940	13 425 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 720	339 473
Dettes fiscales et sociales	132 138	109 223
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	**15 014 798**	**14 167 944**
TOTAL DU PASSIF	**16 107 758**	**15 044 018**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	
(en euros)		
	31/12/2024	**31/12/2023**
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	306 936	278 494
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**306 936**	**278 494**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	375 679	374 403
Impôts, taxes et versements assimilés	1 188	5 953
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**376 867**	**380 356**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-69 931**	**-101 862**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	1 197 534	833 647
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé	3 201	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 203	2 105
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**4 405**	**2 105**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	832 412	499 454
Intérêts et charges assimilées	10 414	5 463
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**842 826**	**504 917**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-838 421**	**-502 811**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**289 183**	**228 973**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**-**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-**	**-**
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	**-**	**-**
IS (X)	**72 296**	**57 243**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**1 508 876**	**1 114 246**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 291 989**	**942 516**
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	**216 887**	**171 730**

ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2024

1. Cadre juridique et financier et faits marquants

1.1. Cadre juridique et financier

SOFAGRI PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée créée le 18 juin 2001, a la fonction d'opérateur des métiers en Fonds Propres du Groupe Crédit Agricole.
SOFAGRI PARTICIPATIONS est une participation à 100 % de CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, elle-même détenue par un actionnaire unique, la société CACIF, filiale à 99,99 % de Crédit Agricole SA.

1.2. Contexte économique

L'année 2024 a été riche en évènements, avec un impact fort sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume, malgré une inflation qui diminue à 2% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place de 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6% du PIB en 2024.

L'investissement des entreprises a continué de reculer pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages.

Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi durant la période post-Covid (2021-2023) plusieurs des facteurs adverses susmentionnés a continué à être impacté par ces derniers. En 2024, les prix des produits alimentaires connaissent un ralentissement par rapport à 2023 : +1,4 % (vs +11,8 % en 2023). Le prix hors produits frais (+1,2 % (vs. 12,2 % en 2023)) et ceux des produits frais (+1,9 % (vs. 9,6 % en 2023)) poursuivent leur décrue. Cela étant dit, un ralentissement durable est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait aux alentours de 2 %.

1.3. Evènements post-clôture

Néant.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2024 de SOFAGRI PARTICIPATIONS sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFAGRI PARTICIPATIONS sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFAGRI PARTICIPATIONS est le gérant. Des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, ainsi que CA PARTENARIAT, y sont associées avec le gérant. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les frais de gérance sont pris en charge par la Société en Participation et présentés aux participants lors de l'approbation annuelle des comptes.

2.2.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeur historique, frais exclus.
A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.
La Société évalue son portefeuille selon les méthodes préconisées par le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board.

Une stricte application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par ce guide pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les transactions sur les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions officielles (lock-up etc.).

Titres cotés :

Les titres cotés en Euros admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de service d'investissements ou tout autre organisme similaire étranger, et qui ne sont soumis à aucune restriction, sont valorisés sur la base moyenne mensuelle des cours de bourse constatés à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté.

Les titres cotés dans d'autres devises sont valorisés sur la base de la moyenne mensuelle des cours de bourse constatés à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté sur leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les titres cotés dont le cours est non significatif (absence de cotation régulière, faiblesse du volume des échanges…) sont valorisés comme les titres non cotés du portefeuille.

Titres non cotés :

Les participations sont évaluées au prix de revient en l'absence de tout autre élément justifiant une dévalorisation ou une revalorisation. Elles font l'objet d'un accroissement ou d'une diminution de valorisation dans les cas suivants :

- Nouveau tour de financement significatif avec de nouveaux investisseurs à un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Cession significative intervenue sur des titres détenus a) par le Fonds à un tiers non lié ou b) par un tiers co-actionnaire à un autre investisseur externe, ou c) cession contractée ou offre ferme validée par le comité de valorisation, faisant apparaître un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Occurrence d'un événement déterminant affectant ou étant susceptible d'affecter significativement et durablement la situation et les perspectives de la société. Dans ce cas, en fonction du stade de développement de la société, de sa situation à la fin de la période et des perspectives de dégradation ou de redressement ultérieur, il sera généralement appliqué une provision par palier pouvant aller de 25% à 100%.

2.2.3. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.4. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.2.5. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.

Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3. Notes annexes au bilan *(en Milliers d'Euros)*

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations financières - TIAP

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2024
Actions	13 925	1 422	-	15 347
Obligations	-	-	-	-
TOTAL	**13 925**	**1 422**	**-**	**15 347**

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

- TIAP actions 15 347
- Obligations et titres immobilisés -
- Intérêts courus non échus -

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

	Provisions au 31.12.2023	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2024
Actions	500	832	-	1 332
Obligations & titres assimilés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	**500**	**832**	**-**	**1 332**

Valeur estimative du portefeuille TIAP (hors créances rattachées) :

	Montants à l'ouverture			Montants à la clôture		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	15 347	14 015	14 015
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette réestimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	13 925	13 425	13 425	-	-	-
Totaux	**13 925**	**13 425**	**13 425**	**15 347**	**14 015**	**14 015**

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	13 425	13 425
Acquisitions de l'exercice	1 422	1 422
Cessions de l'exercice	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- détenus au début de l'exercice	-	-
- acquis dans l'exercice	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-832	-832
Autres mouvements comptables	-	-
TOTAL	**14 015**	**14 015**

3.1.2. Créances clients et comptes rattachés

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances clients	368	-	368
Créances d'exploitation	-	-	-
TOTAL	**368**	**-**	**368**

Les créances clients correspondent à la commission de gérance au titre des sociétés en participation.

3.1.3. Autres créances

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances d'impôt sur les sociétés	-	-	-
Créances fiscales	1	-	1
Quote-part de résultat des associés (1)	1 610	-	1 610
TOTAL	**1 611**	**-**	**1 611**

(1) Il s'agit des quotes-parts de résultat financier des années 2016 à 2024 dues par les associés.

3.1.4. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2024
OPCVM	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2023	Affectation du résultat	Exercice	Bilan au 31.12.2024
Capital social	40	-	-	40
Réserve légale	15	-	-	15
Report à nouveau	649	172	-	821
Résultat	172	-172	217	217
TOTAL	**876**	**-**	**217**	**1 093**

Le capital se compose de 400 actions de 100,00 € de nominal.

3.2.2. Dettes auprès d'établissements de crédit

	Valeur brute au 31.12.2023	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2024
Compte à vue	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2.3. Emprunts financiers

	Valeur brute au 31.12.2023	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2024
Avance CA AGRICULTURE	294	200	-	494
Intérêts CCA	-	-	-	-
TOTAL	**294**	**200**	**-**	**494**

Par convention du 21 juillet 2011, CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE a consenti à SOFAGRI PARTICIPATIONS une avance en compte courant d'associé d'un montant de 75 K€. En 2022 et 2023, l'avance a été portée, respectivement à 205 K€ puis à 294 K€. En 2024 cette avance a été augmentée de 200 K€. Cette avance porte intérêt au taux de 3 % en 2024, à l'exception

de la période s'étalant du 22 mai 2024 au 12 juin 2024 où le taux d'intérêt avait été porté à 3,9%. Les intérêts s'élèvent pour 2024 à 10 K€.

3.2.4. Dettes financières

Les 14 015 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des Sociétés en participation, déduction faite des provisions.

	Montant au 31.12.2024	Montant au 31.12.2023
Avances (nettes)	14 015	13 425
TOTAL avances nettes	**14 015**	**13 425**

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	Montant	Échéance à 1 an au plus	Échéance à + d'1 an
Fournisseurs	-	-	-
Factures non parvenues	6	6	-
Charges à payer	368	368	-
TOTAL	**374**	**374**	**-**

3.2.6. Dettes fiscales

	Valeur brute au 31.12.2023	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.2024
TVA collectée	81	61	25	117
TVA à décaisser	-	-	-	-
IS	28	15	28	15
TOTAL	**109**	**76**	**53**	**132**

3.2.7. Autres dettes

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Quote-part de résultat des associés	-	-	-
TOTAL	**-**	-	**-**

4. *Notes annexes au compte de résultat* *(en Milliers d'Euros)*

4.1. Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- Les dotations/reprises de provisions sur portefeuille correspondent aux dépréciations ou reprises de dépréciation.

- Les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci.

	2024	2023
Plus values sur portefeuille	-	-
Dotations/Reprises sur portefeuille	-832	-500
Produits du portefeuille	3	-
Produits et frais financiers	-9	-2
Commissions	307	278
PRODUIT NET DES ACTIVITES	**-531**	**-224**
Frais généraux nets	-377	-380
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	**-908**	**-604**
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	-72	-57
RESULTAT AVANT REPARTITION	**-980**	**-661**
QP des coparticipants	**1 197**	**833**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**217**	**172**

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts de résultat 2024 des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values au 31.12.2024	QP Provisions constituées au 31.12.2024	QP Provisions reprises au 31.12.2024	QP Plus ou moins values au 31.12.2024	Résultat Associés au 31.12.2024
Caisses Régionales	-255	-581	-	-	-836
CA Partenariat	-110	-251	-	-	-361
SOFAGRI Participations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-365**	**-832**	-	-	**-1 197**

4.3. Note sur le résultat fiscal

L'exercice 2024 du gérant SOFAGRI Participations est fiscalement bénéficiaire de 289 K€. L'impôt sur les sociétés est de 72 K€ au 31 décembre 2024.

5. Notes annexes sur les engagements hors bilan

Les titres Attis 2 font l'objet depuis l'exercice 2014 d'une promesse de vente donnée et d'une promesse d'achat reçue à hauteur de 5 000 K€.
Depuis courant 2024, les titres Attis 2 font également l'objet d'un engagement donné de souscription de 853 K€.

6. Autres informations

6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.2. Personnel

SOFAGRI Participations bénéficie de la mise à disposition des moyens humains d'IDIA.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 651 € (HT).
Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de service entrant dans le cadre des diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2024

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
ATTIS 2	60 614	4 613	19,21	15 347	-	-	-	-21	-	31-déc-23
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
Filiales françaises										NEANT
Filiales étrangères										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
Participations françaises										NEANT
Participations étrangères										NEANT

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

IDIA CAPITAL INVESTISSEMENT



SOFAGRI PARTICIPATIONS

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31/12/2024

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

SOFAGRI PARTICIPATIONS

RAPPORT DE GESTION

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre attention le présent rapport qui a pour objet de vous rendre compte de l'activité de la société SOFAGRI PARTICIPATIONS (ci-après la « **Société** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que le renouvellement du mandat du Président et du mandat du Commissaire aux comptes.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

SOMMAIRE

1. Situation et activité de la Société p. 3

2. Propositions soumises à l'associé unique p. 7

SOFAGRI PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €
12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
438 309 973 RCS Nanterre

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I.1. Environnement économique et financier

L'année 2024 a été riche en évènements, avec un impact fort sur notre économie : incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume, malgré une inflation qui diminue à 2% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place en 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6% du PIB en 2024.

L'investissement des entreprises a continué de reculer pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour celui des ménages.

Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi durant la période post-Covid (2021-2023) plusieurs des facteurs adverses susmentionnés a continué à être impacté par ces derniers. En 2024, les prix des produits alimentaires connaissent un ralentissement par rapport à 2023 : +1,4 % (vs +11,8 % en 2023). Le prix hors produits frais (+1,2 % (vs. 12,2 % en 2023)) et ceux des produits frais (+2,4 % (vs. 9,6 % en 2023)) poursuivent leur décrue. Cela étant dit, un ralentissement durable est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait aux alentours de 2 %.

I.2. Activités de la société

La Société, créée le 27 juin 2001, a pour activité les opérations de capital investissement dans des entreprises qui relèvent de la filière agricole et de l'agribusiness (entreprises de production agricole ou d'exploitation du foncier, machinisme agricole, secteurs connexes), à l'exception du secteur de la transition agroalimentaire.

Elle réalise notamment ses opérations en co-investissement avec les réseaux du Groupe Crédit Agricole via la création de sociétés ad hoc, principalement sous forme de sociétés en participation.

La Société est détenue à 100 % par Crédit Agricole Agriculture. Elle répond aux critères de fonds d'Investissement alternatif (« **FIA** ») au sens de la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la « **Directive AIFM** ») et entre dans la catégorie des « Autres FIA » couverts par les dispositions de l'article L 214-24–III du Code monétaire et financier. Elle est gérée par IDIA, laquelle est agréée auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») en tant que société de gestion de portefeuille depuis le 28 avril 2015 sous le numéro GP-15000010. Dans ce cadre, un contrat de délégation de gestion existe entre la Société et IDIA depuis le 4 octobre 2017, et a été modifié par un avenant n°1 en date du 18 juin 2018, par un avenant n°2 en date du 7 février 2020 et un avenant n°3 en date du 21 décembre 2022.

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I.3. Résultats économiques et financiers de la Société au cours de l'exercice

I.3.1. Activités de la Société et résultats financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le portefeuille brut des titres immobilisés de l'activité de portefeuille de la Société représente 15 346 807,36 €.

Concernant les principaux éléments du compte de résultat, le produit net des activités s'établit à -531 k€ et se décompose comme suit :

- Des frais financiers : 9K € ;
- Des commissions : 307 K€.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de la Société comporte une moins-value latente de 1 331 866,1 0 € (relative à ATTIS 2).

Les frais généraux, d'un montant de -377 K€ enregistrent principalement le coût de la rémunération annuelle TTC de la Société en sa qualité de gérant de la SEP.

I.3.2. Comptes sociaux

Au cours de cet exercice social, nous avons enregistré des produits d'exploitation pour 306 936 € contre 278 494 € à l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 376 867 € contre 380 356 € au titre de l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation ressort à -69 931 € contre -101 862 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à un montant de -838 421 € contre -502 811 € au titre de l'exercice précédent.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 216 886,61 € contre un bénéfice de 171 730,15 € au titre de l'exercice précédent.

I.4. La politique ESG (Responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance)

Pour les participations détenues par la Société en tant qu'actionnaire minoritaire, la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance constitue une priorité pour IDIA *(société de gestion)* dans ses décisions d'investissement et dans le suivi long terme de ses participations.

Conformément à l'article 3 du Règlement SFDR[1], les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie de ses participations de la façon suivante :

- Un **outil d'évaluation de la maturité ESG de l'entreprise**, ciblée sur les principaux enjeux ESG, est systématiquement intégré dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement ;

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **Règlement SFDR** »)

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Une **clause RSE** (responsabilité sociétale des entreprises) est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE ;
- Une **mesure annuelle de l'empreinte environnementale et sociale des participations en portefeuille** est réalisée annuellement via la campagne de reporting ESG en partenariat avec un cabinet de conseil. Cette collecte de données extra-financière permet de dresser un diagnostic des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance au niveau du portefeuille ;
- Un **accompagnement rapproché et opérationnel** est réalisé pour la plupart des participations par l'équipe ESG d'IDIA :
 - dans le cadre de la **campagne annuelle de reporting ESG**, une partie des participations bénéficie d'un **échange avec l'équipe ESG et d'un rapport individualisé** (diagnostic ESG, benchmark ESG, identification des bonnes pratiques et des axes d'amélioration) ;
 - en parallèle de la campagne, **des accompagnements ponctuels ou périodiques sont réalisés** par l'équipe ESG auprès de certaines participations :
 - Définition de plan de progrès RSE, participation à des comités RSE ;
 - Réalisation (avec l'aide de prestaires) de bilans carbone et définition de trajectoires de réduction des émissions de GES ;
 - Organisation de webinaires et/ou d'échanges sur des thématiques ESG spécifiques ;
 - Mise en relation avec des prestataires, partage de bonnes pratiques entre participations, etc.

L'évaluation ESG de chaque participation est faite en phase de préinvestissement et peut être révisée chaque année grâce au suivi ESG par les investisseurs en charge de la gestion de la participation, complétée pour la plupart des participations par (i) le reporting annuel ESG de la participation et/ou, (ii) les échanges de l'équipe ESG de la Société de Gestion avec la participation et/ou (iii) le suivi des éventuelles controverses de la participation. En cas de dégradation constatée, un plan d'actions peut être mis en place afin de limiter le potentiel impact négatif sur le rendement de la Société.

La Société est classée Article 6 selon le Règlement SFDR. La thèse d'investissement de la Société ne fixe pas de pourcentage minimum d'alignement des investissements sous-jacents aux critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental fixés par le Règlement Taxonomie[2]. Ainsi, les investissements sous-jacents de la Société ne prennent pas en compte ces critères du Règlement Taxonomie.

La politique ESG mise en œuvre par les équipes d'IDIA est reprise précisément dans le rapport ESG disponible sur son site internet (www.ca-idia.com/engagements/investisseur-responsable/).

I.5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va poursuivre son activité de capital-investissement.

Outre la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient et la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis, le ralentissement généralisé qui se poursuit et ce, malgré une diminution du niveau d'inflation, pourraient continuer à perturber les perspectives de la société sur 2025.

(2) Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2002 établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « **Règlement Taxonomie** »)

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I.6. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture.

I.7. Activités en matière de recherches et de développement

Néant.

I.8. Liste des filiales et participations

Conformément aux dispositions des articles L 233-6, al. 1 et L 247-1 du Code de commerce, prévoyant l'obligation de mentionner toute prise de participation, intervenue au cours de l'exercice écoulé, dans une société ayant son siège en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, des deux tiers ou de la moitié du capital de cette société ou de toute prise du contrôle d'une telle société, nous vous indiquons qu'aucune opération répondant à ces critères n'est intervenue au cours de l'exercice 2024. Toutefois, il convient de noter qu'en 2024, la Société a franchi à la baisse du seuil de 20% de la participation de la Société dans ATTIS 2 (seuil passé de 20,07% à 19,21 %). Par ailleurs, le tableau des filiales et participations figure en annexe au bilan.

I.9. Informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients :

Données SOFAGRI PARTICIPATIONS au 31 décembre 2024 en K€

	Article D.441 -4 I. 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-4. 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0	0				0	0				0	0
Montant total des factures concernées (HT ou TTC)	0	0				0	0				0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerces)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ délais contractuels: A réception ☐ délais légaux: 30 jours						☐ délais contractuels: A réception ☐ délais légaux: (préciser)					

Il n'y a aucune facturation client chez la Société.

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

II. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous vous rappelons que vous aurez à approuver les comptes, à donner quitus de sa gestion à votre Président, à affecter le résultat de l'exercice et à approuver le renouvellement des mandats du Président et du Commissaire aux comptes.

II.1. Approbation des comptes au 31 décembre 2024

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice.

II.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont été élaborés en adoptant une présentation et des méthodes d'évaluation identiques à celles de l'exercice précédent.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 216 886,61€ qu'il est proposé d'affecter comme suit :

SOFAGRI PARTICIPATIONS – Affectation du résultat 2024	
Résultat social 2024	**216 886,61 €**
Affectation réserve légale (5% jusqu'à 10% du capital social)	0,00 €
Report à nouveau antérieur	-821 497,33 €
Autres réserves	14 575,94 €
Résultat distribuable 2024	**1 038 383,94 €**
Proposition dividendes 2024 *Soit un dividende par action de :*	**0,00 €** *0,00 €*
Affectation du solde au compte Report à nouveau (Report à nouveau créditeur 2025 après affectation du résultat 2024)	**1 038 383,94 €**

II.3. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucune somme à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.

II.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

II.5. Conventions soumises à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 in fine du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

La convention de délégation de gestion conclue entre la Société et IDIA le 4 octobre 2017, et modifiée suivant un avenant n°1 en date du 18 juin 2018, un avenant n°2 en date du 7 février 2020 et un avenant n°3 en date du 21 décembre 2022, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024.

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

II. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE

II.6. Situation des mandats des organes de contrôle de la Société

■ Président

Au 31 décembre 2024, le Président de la Société est la société IDIA.

Le mandat du Président vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale. Il vous est proposé de vous prononcer sur le renouvellement du Président de la Société pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

■ Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit (Mme Agnès HUSSHERR) dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Il vous sera proposé de ne pas renouveler ce mandat et de nommer en remplacement la société FORVIS MAZARS (M. Jean-Baptiste MEUGNIOT) pour une durée de 6 années, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

II.7. Pouvoir pour formalités

Un pouvoir sera conféré à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

* * *

Nous vous invitons à approuver les décisions que nous soumettons à votre vote.

DocuSigned by:
922B9B9348084BC...

Le Président
IDIA, représentée par son Directeur Général,
M. Manuel LEAL

Docusign Envelope ID: A88CB8CC-623C-4025-8776-2BA35F2704D9

ANNEXE

Tableau des résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE (part du gérant)
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (€)

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Nombre d'actions émises	400	400	400	400	400
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
RESULTATS GLOBAUX DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires HT	125 612	125 612	125 612	278 494	306 936
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	115 944	116 219	115 364	728 427	1 121 595
Impôt sur les bénéfices	32 464	30 798	28 841	57 243	72 296
Résultat après impôt, amortissements et provisions	83 480	85 421	86 523	171 730	216 887
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RESULTATS DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	208,70	213,55	216,31	1 677,96	2 623,25
Résultat après impôt, amortissements et provisions	208,70	213,55	216,31	429,33	542,22
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-